

# La lettre d'information sur les travaux de déstockage

N°12 - SEPTEMBRE 2015

LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE



**Alain ROLLET**  
Liquidateur  
amiable des  
MDPA

*L'été a été marqué par les conclusions du tiers expert K-Utec et l'arrêté pris par la Police des Mines qui a ordonné aux MDPAs d'arrêter les travaux dès lors que les dégradations du chantier atteignaient un certain niveau.*

*Le 7 septembre 2015, une procédure d'intervention renforcée a permis la reprise du chantier dans l'allée 2 du bloc 21, seul accès restant à l'arrière du bloc 21.*

*Par ailleurs, début juillet, les résultats d'analyses de la composition des déchets à déstocker ont révélé une quantité de mercure présente dans le stockage bien inférieure à celle estimée à partir des mesures opérées entre 1999 et 2002, lors de la réception des déchets à StocaMine.*

*Enfin, suite aux dépôts d'un dossier de fermeture de StocaMine réalisés en juin 2013 puis en janvier 2015, l'Autorité Environnementale (AE) s'est exprimée il y a moins d'une semaine sur l'étude d'impact qui est une des annexes du dossier. Contrairement aux directives données aux MDPAs par l'État, l'AE aurait souhaité que le scénario final de déstockage soit précisé dès le départ, que le dossier tienne davantage compte des futures réglementations et recherches relatives aux substances toxiques et a exprimé d'autres avis dont beaucoup concernent le déstockage et non la fermeture du stockage. Les MDPAs travaillent sur la réponse à apporter qui sera publiée sur le site [www.stocamine.com](http://www.stocamine.com).\**

*Je vous souhaite une bonne lecture.*

*\* L'avis de l'Autorité Environnementale est consultable sur son site Internet.*

## L'EXPERTISE SOLLICITÉE PAR M. LE PRÉFET DU HAUT-RHIN

Le Préfet du Haut-Rhin qui était venu visiter le chantier il y a plusieurs mois a demandé au tiers expert (K-Utec) désigné pour analyser le dossier de fermeture du stockage de se prononcer sur la faisabilité du déstockage et sur les limites à se donner en matière de sécurité.

Le 8 juillet 2015, lors de sa présentation aux membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) à la préfecture de Colmar, K-Utec a caractérisé les risques des personnels réalisant les opérations d'extraction de déchets comme suit : l'exposition des opérateurs sous une plaque décollée du toit lors de la pose des boulons et des étaçons est intolérable. Les trous d'endoscopie montrent des fissures entre 20 et 90 centimètres de profondeur. Il a précisé que le facteur temps doit être pris en compte dans l'évaluation de l'avancement des travaux, les galeries se refermant de 2 à 3 cm par an.

Selon lui, les observations réalisées dans le bloc 21 illustrent le fait que la maîtrise de la situation n'est pas garantie et il pense que le renoncement au déstockage pourra s'imposer pour ne pas exposer les mineurs. Il a recommandé l'intervention d'une équipe de spécialistes à forte compétence minière pour décider d'un éventuel arrêt des travaux chaque fois que la situation l'exige, et a conclu de la sorte : « *En cas de risques trop graves : renoncer au déstockage des colis de déchets dans les zones de stockage manifestement trop dangereuses pour l'intégrité physique et la vie des mineurs.* »



(1)



(2)



(3)



(4)

(1) Front de colis amiantés dans l'allée 2 du bloc 21.

(2) Renforcement du toit par étaçons dans l'allée 2 du bloc 21.

(3) Havage (creusement) du toit décollé.

(4) Mise en place d'un étaçon à distance (allée 2 bloc 21).



## L'ARRÊTÉ DE LA POLICE DES MINES

À l'issue de la CSS et après le nouvel arrêt du chantier imposé par la forte dégradation de la tenue du toit dans l'allée 1 du bloc 21 et le rapport de visite de l'inspecteur des mines, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a pris le 22 juillet 2015 un arrêté au titre de la Police des Mines qui stipule : « *Il est ordonné [aux MDPA] la suspension des travaux de déstockage dans les zones dans lesquelles les colis de déchets sont coincés et déformés du fait de la convergence des terrains et par la chute de bancs du toit de la galerie.* »

En application de cet arrêté, une visite du chantier en présence de la DREAL et du tiers expert a été organisée le 7 septembre dernier pour définir la faisabilité de la poursuite du déstockage.

Les travaux dans l'allée 1 ont été arrêtés et le chantier s'est replié dans l'allée 2 du bloc 21 après validation d'un mode opératoire spécifique par la DREAL et le tiers expert (voir photos au recto).

Dans cette allée, les colis de déchets amiantés sont sous contrainte et le toit est décollé. Le mode opératoire validé implique la mise en place mécanisée d'étauçons (dispositif mobile d'étalement du toit) avant la pose sécurisée de boulons en fibre de verre et le havage du toit. Ces opérations sont préalables à l'extraction des colis et sécurisent le toit pour l'intervention des opérateurs. Très longues et délicates, ces opérations ne peuvent se concevoir que sur une zone délimitée.

## TENEURS EN MERCURE MESURÉES ENTRE 1999 ET 2002 ERRONÉES

Lors de la réception des colis de déchets à StocaMine pour leur stockage, entre 1999 et 2002, un échantillon était prélevé sur chaque lot de déchets à son arrivée et analysé par spectromètre à fluorescence X.

Ces 3 442 échantillons, dûment répertoriés et classifiés, sont stockés au fond dans un local spécifiquement aménagé.

Les résultats de ces mesures ont été reportés dans une base de données des déchets et ont été transmis à l'INERIS et à tous les bureaux d'études ayant travaillé sur la fermeture du site.

Ces analyses, à réception des déchets à StocaMine, avaient pour objectif prioritaire de vérifier la conformité des déchets avec les conditions de stockage et non d'établir la proportion de leurs composants chimiques.

Il s'avère que le spectromètre à fluorescence X utilisé à l'époque présente le défaut avéré, postérieurement, de détecter systématiquement la présence de mercure lorsque l'arsenic est présent en fortes proportions. Ainsi, les déchets arséniés ne contiennent pratiquement pas de mercure.

Cette conclusion s'appuie sur les résultats et travaux suivants :

>> **les résultats d'analyses à réception des déchets par GSES (l'opérateur du site de restockage de Sondershausen en Allemagne)** : son laboratoire détecte, pour les déchets arséniés, des teneurs en mercure 100 à 1 000 fois inférieures à celles détectées par StocaMine entre 1999 et 2002 ;

>> **les résultats d'analyses des échantillons moyens par CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) confiés à un laboratoire allemand afin de déterminer les conditions d'un restockage chez GSES** : des échantillons moyens ont été constitués par les MDPA pour procéder à ces nouvelles analyses de caractérisation chimique des déchets. Les analyses détectent des teneurs en mercure 375 à 1 490 fois inférieures à celles détectées par StocaMine à réception, pour les déchets arséniés analysés.

Si les nouvelles analyses confirment ces résultats, la quantité de mercure effectivement présente dans le stockage serait plus de 2 fois inférieure à celle estimée précédemment et seuls les déchets mercuriels contiendraient des quantités significatives de mercure, à l'arrière des blocs 21, 23 et 12.

C'est pourquoi les MDPA ont tenu à poursuivre le déstockage de l'allée 2 du bloc 21, seul accès subsistant pour atteindre l'arrière de ce bloc, en proposant avec SAARMontan des mesures de sécurité renforcées, réduisant très fortement la vitesse d'avancement mais validées par le tiers expert et acceptées par la DREAL.

Cette modification a entraîné prématurément le déplacement de déchets amiantés, avec des mesures de sécurité adaptées à ce nouveau risque. Heureusement, aucune fibre d'amiante n'a été détectée.

Suite à la publication d'allégations mensongères sur certains sites Internet, un extrait du référé adressé par le Président de la Cour des Comptes au Premier Ministre en juin 2014 est ici reproduit : « ... Le dossier StocaMine. Ce dossier est devenu central dans la stratégie retenue en 2009 par le liquidateur, à la suite de la dissolution et de

la mise en liquidation amiable des MDPA. Son action et celle de son équipe, positives sur de très nombreux points, ont conduit à des économies importantes. [...] La liquidation des MDPA est terminée et le seul préalable à sa clôture est maintenant le règlement de la question des déchets. »



## Contact

StocaMine-Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else -  
68310 Wittelsheim - 03 89 57 84 00 - [c.schumpp@mdp.a](mailto:c.schumpp@mdp.a)  
[www.stocamine.com](http://www.stocamine.com)

Directeur de la publication : Alain Rollet – Crédits photos : © MDPA 2015 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.